



COMMUNE DE KOESTLACH
Arrondissement d'Altkirch

MAIRIE de KOESTLACH
1 rue des Romains
68480 KOESTLACH
Tél : 03 89 40 41 06
Fax : 03 89 40 37 81
mairiedekoestlach@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie au Public :

- Mardi de 15 heures à 20 heures
- Vendredi de 9 heures à 11 heures 30

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 8
Date de la convocation : 31/08/2012

SEANCE DU 7 septembre 2012 à 20 heures

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

M. André LEHMES, Maire et Président

Les membres du Conseil Municipal :

M. LEY Bernard, Adjoint au Maire

Mme STIERLIN Agnès, MM HUBLER Pierre, KLEBER Alfred, METZGER Joseph, MULLER Joseph, WALTER Philippe

Absent excusé ayant donné pouvoir : Mme GENIN Colette ayant donné pouvoir à M. KLEBER Alfred

Absent excusé : MM STOESSEL Guillaume et DIETLIN Frédéric

Absent non excusé :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 05/06/2012

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal et est approuvé à l'unanimité.

2. Réhabilitation de l'ancienne école en Mairie

a- Mission de contrôle technique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne école en Mairie une consultation pour la Mission de Contrôle Technique a été lancée.

La nature et le domaine d'intervention sont définis comme suit :

- Mission LE relative à la solidité des existants
- Mission Pha relative à l'isolation acoustique des bâtiments
- Mission Th relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie
- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et les IGH
- Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme.

Pour la réalisation de cette mission, 4 Bureaux spécialisés ont été consultés et tous ont répondu.

Monsieur le Maire propose d'examiner les offres et d'en retenir une.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de confier la réalisation de la Mission de Contrôle Technique au Bureau DEKRA pour un montant forfaitaire de 4 850.-€ H.T.,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

b- Avenant n°01 au marché de Maîtrise d'œuvre

Les membres du Conseil Municipal avaient approuvé dans une délibération du 11 juin 2012 la modification du projet de base de réhabilitation de l'ancienne école en Mairie. Les modifications approuvées consistent en la réhabilitation complète du bâtiment à un niveau BBC. Les travaux supplémentaires ainsi engendrés ne sont pas inclus dans la mission d'origine du Maître d'œuvre de l'opération, le Cabinet d'Architecte MUNCK.

Aussi, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une proposition d'avenant n°1 établi par le Cabinet d'Architecte MUNCK, ayant pour objet :

- de contractualiser le coût prévisionnel définitif des travaux en phase projet,
- et de déterminer le forfait définitif de rémunération au stade du projet (75 000.-€ HT)

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre établi par le Cabinet d'Architecte MUNCK,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

c- Plan de financement

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'une demande d'aide financière supplémentaire a été déposée auprès de la REGION ALSACE dans le cadre des subventions FEDER (Fonds Européen de Développement Régional). Ces subventions ont pour objet de participer au financement des programmes de développement local.

Le plan de financement du projet de réhabilitation s'établit ainsi :

REGION ALSACE :	:	117 500.-€
CONSEIL GENERAL	:	59 869.-€
DETR	:	30 360.-€
SUBVENTION PARLEMENTAIRE	:	15 000.-€
FEDER	:	30 000.-€
EDF	:	20 000.-€
Fonds propres de la Commune	:	418 271.-€
TOTAL de l'opération	:	691 000.-€ HT

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver le plan de financement présenté.

Ce projet est inscrit au Budget primitif de l'année 2012 à l'article 21311 sous l'opération n°52 « Aménagement d'une nouvelle Mairie ».

3. Mise en place du paiement par internet des prestations des services communaux

La direction générale des finances publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé «TIPI» (Titres Payables par Internet) dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux. Ce nouveau système permet aux bénéficiaires de simplifier les paiements tout en assurant à la Commune des flux de trésorerie plus réguliers.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de la mise en place du système de paiement « TIPI » dans les conditions exposées ci-dessus, pour les factures d'eau et d'assainissement,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce projet.

4. Renouvellement du Contrat à Durée Déterminée de Mme Sylvie RENGHER avec augmentation du temps de travail

Oui les explications de Monsieur le Maire qui rappelle au Conseil Municipal que le contrat de travail de Madame Sylvie RENGHER est arrivé à terme le 16 août 2012 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2011 portant création d'un poste permanent de rédacteur territorial à temps non complet à raison de 24 heures par semaine,

Vu la nécessité de reconduire ce poste,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de reconduire ce contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 3 ans du 16 août 2012 au 16 août 2015,
- d'augmenter la durée hebdomadaire de temps de travail de 24 heures actuellement à 26 heures à compter du 1^{er} octobre 2012,
- que ce contrat de travail pourra être renouvelé dans un délai de huit jours avant le terme de l'engagement par reconduction expresse et par voie de simple avenant,
- que les autres termes du contrat restent inchangés.

5. Protection sociale des Agents communaux : convention de participation avec le Centre de Gestion

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 réforme le système de participation des employeurs à la protection sociale complémentaire, Santé et Prévoyance de leurs agents en application d'une directive européenne et met fin au système d'aide déjà en place dans de nombreuses collectivités.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU la proposition du Centre de gestion du Haut-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque prévoyance complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat ;

VU l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de gestion du Haut-Rhin va engager en 2012 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque prévoyance complémentaire.

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Haut-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2013.

6. Divers

a- Acceptation de chèques

- le Conseil Municipal accepte le chèque d'un montant de 800.-€ établi en date du 07/07/2012 par Monsieur SCHWEITZER Franck – 9 rue du Kastelberg 68480 KOESTLACH – concernant l'acquisition de l'ancienne tondeuse de la Commune,
- le Conseil Municipal accepte le chèque d'un montant de 76.16.-€ établi en date du 24/07/2012 par la CIADE COURTAGE – 50 rue du prunier 68027 COLMAR Cedex – concernant une ristourne de prime suite à la vente de l'ancienne tondeuse de la Commune,
- le Conseil Municipal accepte le chèque d'un montant de 5 880.-€ établi en date du 13/07/2012 par le Conseil de Fabrique de l'Eglise de KOESTLACH.

b- Cession de terrain communal en faveur de Monsieur BLOQUET Jacky

En complément des délibérations du 23/03/2012 et du 11/06/2012 concernant la cession d'un terrain situé section 8 parcelle 178 à Monsieur BLOQUET Jacky, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décident de fixer le prix de vente à 1 000.00€ l'are,
- d'approuver l'arpentage réalisé par le Bureau de Géomètres AGE de Mulhouse pour la division de la parcelle (3.59 ares),
- précisent que le terrain vendu devra conserver sa fonction de verger.

Cette nouvelle parcelle est enregistrée au Cadastre sous la référence suivante : section 8 parcelle 178/122 au lieu-dit Kapellmatten.

c- Utilisation des crédits de l'article 6232 – Fêtes et Cérémonies

Répondant à la demande de Monsieur le Trésorier, le Conseil Municipal est invité à prendre une délibération de principe autorisant l'engagement de dépenses à imputer à l'article 6232 – Fêtes et Cérémonies.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

DECIDE d'utiliser comme suit les crédits inscrits à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies » du budget 2012 :

- o Achats de paniers garnis, fleurs, coffrets cadeaux, bons d'achat à l'occasion des grands anniversaires (80 ans, 85 ans, 90 ans et plus de 90 ans), des mariages, noces d'or, baptêmes civil, départ en retraite et achats de médailles ;
- o Manifestations, réceptions et repas organisés par la Commune : prise en charge des repas, achats de produits alimentaires, décorations, fleurs et gerbes ;
- o Fête de Noël des écoliers : prise en charge de l'activité de Noël et achats de produits alimentaires pour un goûter ;
- o Réunions de travail : achats de produits alimentaires et prise en charge de repas ;
- o Achats d'articles funéraires, de fleurs à l'occasion du décès d'un élu municipal ou d'un agent communal, en activité ou à la retraite ;
- o Sécurité routière : prise en charge des intervenants.

d- Informations diverses :

- o Les travaux de remise en état du calvaire - endommagé lors d'un accident de la circulation le 06/05/2012 - à l'intersection des routes de MOERNACH et de FELDBACH ont été confiés à L'Entreprise Jacques GASSMANN de Balschwiller pour un montant T.T.C de 1 137.50€. Le coût de ces travaux sera pris en charge par l'Assurance du conducteur.
- o Par courrier daté du 28/08/2012 le Conseil Général du Haut Rhin informe que :
 - compte-tenu « du nombre de RPI qui n'a pas cessé de croître passant de 23 à 65 depuis 1984
 - et de l'augmentation du prix des transports publics, »

lors de sa séance du 22/06/2012, le Conseil Général décidé de limiter la participation financière à hauteur de 65% au lieu de 100% du coût de l'aller-retour de midi organisé par les Communes, Communautés de Communes ou Syndicat Scolaires, à effet de la rentrée scolaire 2012. L'intervention départementale globale se maintient néanmoins à 82.5% du financement du service assuré dans le cadre des RPI.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

COMMUNIQUES DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture de la Mairie



A compter du 1^{er} octobre 2012 les nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie au Public sont les suivants :

- Mardi de 15 heures à 20 heures
- Vendredi de 9 heures à 11 heures 30

Rappel : Assainissement

Dans le cadre de la mise en service de la rhizosphère, la pollution doit arriver en qualité et en quantité adéquate. Depuis le mois d'avril 2011, vous devez procéder à la déconnexion de vos fosses septiques.

Vous disposez d'un délai de 2 ans pour concrétiser ces travaux de déconnexion. Un registre dans lequel seront consignés les raccordements au réseau d'assainissement collectif au fur et à mesure de leur réalisation sera tenu au Secrétariat de Mairie. Vous voudrez bien vous signaler en Mairie à l'aide du formulaire joint à la présente feuille d'avis accompagné de clichés photo avant et après déconnexion. Ces photos seront annexées au registre mis en place.



Mise en ligne d'un nouveau Site Internet



Vous pouvez découvrir sur le net le tout nouveau site internet de la Mairie de KOESTLACH à l'adresse suivante : www.koestlach.fr

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, idées et suggestions afin d'embellir et d'enrichir le site.

Si vous connaissez une ou plusieurs histoires insolites, anecdotes, légendes sur KOESTLACH ou sur l'histoire du patrimoine du village ...

Si vous possédez des photographies anciennes, moins anciennes ou récentes de KOESTLACH, des coupures de presse....

Si vous avez des documents concernant des manifestations organisées il y a longtemps ou un peu moins longtemps ...

Vous voudrez bien communiquer ces informations au Secrétariat de Mairie afin de les exploiter et de les partager sur le site internet de la Commune.

Cérémonie du 11 novembre 2012

A l'occasion du 94^e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 une cérémonie protocolaire sera organisée à KOESTLACH, devant le Monument aux Morts le dimanche 11 novembre 2012 à 10h30 et menée par le vétérinaire colonel (H) Michel BUECHER.

A cette occasion 2 Sapeurs-Pompiers, 4 élus municipaux et 2 anciens combattants seront également mis à l'honneur.



CONFERENCE

En prélude à la cérémonie protocolaire, le vétérinaire-colonel (H) Michel BUECHER donnera une conférence à KOESTLACH dans la salle communale le vendredi 9 novembre 2012 à 19heures sur le thème :

« LES EPISODES OUBLIES DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE - ASPECTS MECONNUS : LES RELATIONS FRANCE-SUISSE 1938-1945 »



DEPOT DECHETS VERTS



A compter du 1^{er} novembre 2012 et ce jusqu'au 31 mars 2013, le site des déchets verts sera ouvert chaque 3^e samedi du mois de 13h à 14h.

BOIS D'AFFOUAGE

Il reste 6 stères de bois d'affouage disponibles à la vente au tarif de 42.-€ le stère.

Les intéressés peuvent se signaler au Secrétariat de Mairie.



RENOUVELLEMENT DES TITRES DE SEJOUR

Fin de l'accueil des demandeurs de titre de séjour dans les mairies

Actuellement, les résidents étrangers viennent à la mairie pour obtenir ou renouveler leur titre de séjour.

Le déploiement du titre de séjour biométrique qui comporte notamment la prise des empreintes digitales de son bénéficiaire, est prévu dans le Haut-Rhin le 14 novembre 2012.

L'accueil des demandeurs de titres de séjour est ainsi transféré vers les services préfectoraux.

Depuis le 1er septembre 2012, les ressortissants étrangers de l'arrondissement d'ALTKIRCH seront désormais accueillis à la Sous-Préfecture de MULHOUSE et non plus à la Mairie de KOESTLACH, pour obtenir ou renouveler leur titre de séjour.

Merci aux personnes concernées par ces nouvelles dispositions de bien vouloir en prendre bonne

CARITAS

Les cours d'alphabétisation reprennent à partir du 11 septembre le mardi à 14h30 à l'ancienne école, en face de la mairie à Vieux-Ferrette

L'Association de Soins et d'Aide de Mulhouse et Environs (ASAME) dispose désormais d'une équipe spécialisée pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer à domicile. Cette équipe intervient à domicile et a pour objectifs le maintien des capacités restreintes, par l'apprentissage de stratégies de compensation, l'amélioration de la relation patient – aidant et une adaptation de l'environnement.

La prestation de soins d'accompagnement et de réhabilitation est réalisée sur prescription médicale et comporte 15 séances de réhabilitation pour maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée diagnostiquée, à raison de 1 à 2 séances par semaine sur une durée de 3 mois, prise en charge par l'assurance maladie. Elle s'adresse aux personnes à un stade léger ou modéré de la maladie.

Pour tout renseignement,
contacter le 03.89.33.52.98.
Infirmière coordonnatrice :
Béatrice GOLLY.
Email : ssiad@asame.fr

ACTIVITES POUR LES SENIORS AVEC L'APALIB

Vitaminez votre temps libre avec APALIB'

De plus en plus de personnes ont la volonté de rester actives et dynamiques pendant leur temps libre. C'est aussi votre cas ? Alors rejoignez un des 400 clubs de loisirs proposés par l'association APALIB', présente dans tout le Haut-Rhin. Les activités sont animées par des bénévoles compétents, passionnés, et formés, avec un seul mot d'ordre : le bien-être. Il y a forcément une activité qui vous plaira, près de chez vous !

- Des activités de maintien en forme, physique et psychique : gym douce, yoga, Tai-Chi, balades, randonnées marche nordique, ateliers mémoire, anglais, ...
- Des cours d'informatique, d'initiation à Internet, à la photo numérique, ... pour être en phase avec les technologies actuelles
- Des activités artistiques comme la peinture, la broderie, le patchwork, ... pour développer votre sens de la créativité
- Sans oublier les jeux de société, les sorties et voyages, les conférences et spectacles, la musique et le chant...pour passer d'agréables moments au sein d'un groupe convivial, tout simplement.

N'hésitez pas à demander le catalogue complet des animations ou à le consulter en ligne :

www.animations.apalib.fr

Il est toujours temps de vous inscrire !

Plus de renseignements :

La Maison du Temps Libre
16 rue Engel Dollfus 68200 Mulhouse
03 89 42 05 24

L'Espace Bel Age
14 rue Berthe Molly 68000 Colmar
03 89 23 23 02

Devenir Animateur bénévole

Vous avez une passion, un don ou tout simplement un centre d'intérêt que vous souhaitez partager ?

Montez votre propre club et devenez-en animateur avec le soutien de l'équipe d'animateurs d'APALIB' !

Caroline LEBON est à votre écoute pour réaliser votre projet : 03 89 42 05 24

COMMUNIQUE du CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL

La télévision est passée au tout numérique dans notre région le 2 février 2010. Une offre de 19 chaînes gratuites et 9 chaînes payantes est aujourd'hui disponible pour tous les téléspectateurs ; elle sera portée à 25 chaînes gratuites à partir de la fin de cette année.

Certains foyers n'ont toutefois pas encore accès à toutes les chaînes, puisque celles des multiplex R2 (BFM Tv ; Direct Star ; i>télé ; Gulli ; Direct 8 ; France 4) et R5 (TF1 HD ; F2 HD ; M6 HD) ne sont pas en service sur tous les émetteurs. Ainsi, tous les téléspectateurs ayant accès aux chaînes de ces multiplex avec une antenne « râteau » recevront également l'ensemble des chaînes portées par les multiplex R2 et R5, si tel n'est pas encore le cas.

Les chaînes du multiplex R5 seront diffusées dans notre commune à compter du 16 octobre 2012. Une fois les modifications techniques effectuées, les téléspectateurs recevant la télévision numérique terrestre lanceront, comme ils l'ont fait lors du passage au « tout numérique », une recherche pour mémoriser les nouvelles chaînes.

Numéro d'information : **0825.625.625**

Ce numéro permet, d'une part, de vous informer en cas d'interruption programmée de la diffusion et, d'autre part, il vous permet de signaler une panne.

RAPPEL : TAXI DES AÎNÉS



Dans un souhait d'améliorer l'autonomie de déplacement de nos aînés, la Communauté de Communes du Jura Alsacien a mis en place un service de transport à la demande pour les personnes de 70 ans et plus résidant dans la CCJA depuis le 3 octobre 2011 : le Taxi des Aînés. La CCJA prend en charge 75% du coût d'un trajet (*défini par un appel d'offres*) avec la participation financière du Conseil Général du Haut-Rhin. L'utilisateur règle les 25 % restant directement au chauffeur de taxi. La société retenue pour effectuer ce service est Taxi Albin de Durmenach. Le Taxi des Aînés fonctionne du lundi au samedi de 7h à 19h ; pour réserver votre voyage, contactez Taxi Albin au 03 89 25 89 07 la veille de votre déplacement avant 17h.

Afin de permettre au chauffeur de vérifier votre accès au service ainsi que de faciliter le suivi, nous vous demandons d'acquiescer une carte « d'adhérent » gratuite et nominative auprès de votre mairie ou à la CCJA. Munissez-vous d'une photo d'identité qui sera collée sur cette carte. Et enfin, présentez la carte au chauffeur dès votre montée dans le véhicule. Un trajet dans la Communauté de Communes coûte à l'utilisateur 9 €. Des déplacements sont possibles dans une zone définie et limitée par les communes de Dannemarie / Altkirch / « Hochstross » / Saint Louis, un déplacement vers cette zone coûte à l'utilisateur 13 €.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la CCJA au 03 89 08 24 00 ou par mail ccja.cblind@jura-alsacien.net



Semaine Bleue Nationale 2012

Semaine Bleue Nationale 2012
Journées « portes ouvertes »

Bien Vivre En EHPAD

(Etablissement Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes)

Güat Lawa Im Altersheim!

du 15 au 21 octobre 2012



Programme :
www.solidarite.cg68.fr
coderpa@cg68.fr

Conseil Général
Haut-Rhin

Semaine Bleue Nationale 2012

Journée Départementale des Retraités et Personnes Âgées

Thème : «L'utilité des actions d'animation dans l'art de bien vieillir»

Jeu'di 18 octobre 2012 - 14 h 30
Salle du Hangar - Kingersheim

sur réservation



Conseil Général
Haut-Rhin

BIP Connect

Cré par APALIB' BIP Connect est une technologie avancée à portée de tous : une simple pression sur un BIP permet de prévenir une centrale d'écoute professionnelle et de déclencher une visite de contrôle par l'entourage, ou l'intervention des urgences.

BIP Connect

Téléassistance

Et s'il arrivait quelque chose...?



Un simple BIP pour être connecté à son entourage à tout moment

Le système de téléassistance BIP Connect est proposé par :

DomTech

52 rue Jacques Mugnier - 68200 Mulhouse
Tél. 03 89 31 54 32
www.bip-connect.fr

PROGRAMME CULTUREL CCJA

Le livret présentant le nouveau Programme culturel de la Communauté de Communes du Jura Alsacien pour la saison 2012-2013 est disponible en Mairie.

Cette année encore le spectacle vivant dans tous ses états vous attend : théâtre, musique, documentaires et expositions.



« Spectaclez-vous chez vous ! »

SPECTACLES

28 sept. 2012 **Le Sundgau raconté aux enfants** CONFÉRENCE

5 oct. 2012 **Moulins à paroles** THÉÂTRE

30 nov. 2012 **Molière dans tous ses éclats** THÉÂTRE MUSICAL

1 déc. 2012 **Où c'est que je vais crêcher cette nuit ?** THÉÂTRE

8 déc. 2012 **Où c'est que je vais crêcher cette nuit ?** THÉÂTRE

25 jan. 2013 **Les éclaireurs** FILM DOCUMENTAIRE

1 fév. 2013 **Toréadors** THÉÂTRE

8 mars 2013 **Maintenant !** THÉÂTRE

24 mars 2013 **Concert de harpes celtiques** APÉRO-CONCERT

7 avril 2013 **Touaregs, rencontres aux portes du désert** FILM DOCUMENTAIRE

3 mai 2013 **Rag'n Boogie** CONCERT DE PIANO

7 juin 2013 **Liz Rewa** CONCERT DE PIANO

SOS LOYERS IMPAYES



Locataires, vous rencontrez des difficultés pour payer votre loyer ?

Propriétaires, votre locataire ne paie plus son loyer ?

Que vos difficultés soient passagères ou durables, réagissez vite pour éviter de vous retrouver sans logement et ne laissez pas la dette s'accroître !

Vous pouvez contacter l'ADIL au
0 805 160 075 ou
03.89.21.75.35 (COLMAR)
03.89.46.79.50 (MULHOUSE).

Site internet : www.adil68.org

Une seule adresse, un seul interlocuteur : l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement).

Que vous soyez locataire ou propriétaire, l'ADIL analyse votre situation, vous conseille sur les solutions possibles, les démarches à effectuer, les aides qui peuvent être sollicitées.

Elle vous oriente vers les organismes, travailleurs sociaux ou associations qui peuvent vous accompagner.

N.B. : une permanence est assurée par l'ADIL chaque 1^{er} mercredi du mois de 9 H à 12 H à la mairie annexe d'ALTKIRCH, 1 Place Xavier Jourdain (Maison du Sundgau).



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

FICHE DE NOTIFICATION PAR LE PROPRIETAIRE D'UN RACCORDEMENT D'IMMEUBLE AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le soussigné

Nom et prénom :

Domicilié :

N° rue

Code postal..... Localité

déclare avoir déconnecté les anciennes installations septiques et avoir raccordé au réseau de
collecte les eaux usées provenant de son immeuble bâti sis :

N° rue

CP : 68480 Localité : KOESTLACH

A la date du :

Signature :

Fiche à retourner au secrétariat de Mairie dès achèvement des travaux accompagné de clichés photo avant et après déconnexion.